Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) pria chez lui alors qu’il était malade

ʿÂ’ishah (qu’Allah l’agrée) relate : « Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) pria chez lui alors qu’il était malade, il pria assis. Un groupe de fidèles pria derrière lui, debout. Il leur fît signe de s’asseoir. Après avoir terminé, il leur dit : " L’imam a été institué afin d'être suivi. Lorsqu’il s’incline, inclinez-vous et lorsqu’il se relève, relevez-vous. Et lorsqu’il dit : " Allah exauce celui qui Le loue ! ", dites : " Ô notre Seigneur, à Toi reviennent les louanges ! " Et lorsqu’il prie assis, priez tous assis également. " »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce récit de la tradition prophétique met en lumière comment le fidèle qui prie sous la direction de l’imam doit faire pour le suivre correctement. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a d’ailleurs expliqué la raison pour laquelle il y a un imam, c'est afin qu’il soit suivi et imité. Ainsi, il n’est pas permis d'agir différemment de lui, quel que soit le mouvement de la prière, et il convient plutôt d’observer consciencieusement ses déplacements. Ainsi, lorsqu’il dit : « Allâhu Akbar ! » au début de la prière, faites de même. Lorsqu’il s’incline, suivez-le, et lorsqu’il vous rappelle qu’Allah exauce celui qui Le loue par cette phrase : « Allah exauce celui qui Le loue », louez alors Le Très-Haut en disant : « Ô notre Seigneur, à Toi reviennent les louanges ! ». Lorsqu’il se prosterne, prosternez-vous également. Lorsqu’il prie assis, parce qu’il est dans l’incapacité d’être debout, priez également assis, même si vous êtes aptes à prier debout, afin que ce suivi se concrétise. ʿÂ’ishah (qu’Allah l’agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut), pria assis à cause de la maladie. Les Compagnons, derrière lui, se considérant aptes à prier debout, restèrent levés. Mais le Prophète (sur lui la paix et le salut) leur fît signe de s’asseoir. Après la prière, il leur expliqua qu’on ne pouvait pas agir différemment de l’imam et que l’on devait être en accord avec lui dans les gestes qu'il accomplissait, concrétisant ainsi le suivi complet et l’accord parfait avec lui. Ainsi, si l’imam prie assis par incapacité, le fidèle, derrière lui, priera assis également, malgré son aptitude à être debout. Cependant, cela ne concerne que le cas où l’imam commence sa prière en position assise, les fidèles prieront donc assis derrière lui, et ce afin de mettre en pratique les deux récits de la tradition prophétique évoqués dans ce chapitre. En effet, dans l'autre récit, lors de la prière du Prophète (sur lui la paix et le salut) avec Abû Bakr (qu’Allah l’agrée) et les gens, au moment de la maladie qui a entraîné sa mort, on apprend que si l’imam officiel commence sa prière debout mais perd son aptitude au cours de celle-ci et finit sa prière assis, les fidèles devront obligatoirement finir leur prière debout dans ce cas-là.